

et par les programmes du gouvernement canadien. J'espère seulement qu'ils se donneront la peine de se rendre compte qu'en plus de ses vastes étendues de terre notre pays, en raison de sa conformation géographique, dispose en puissance de ressources assez importantes. A tout prendre cependant, le gouvernement canadien ne leur porte pas une très grande attention.

Monsieur le président, il n'y a pas bien longtemps, une délégation des pêcheurs de ma province de Colombie-Britannique, venait nous rendre visite ici. Ils présentèrent et distribuèrent à de nombreux membres de la Chambre un mémoire intitulé: «Crise dans l'Industrie de la Pêche en Colombie-Britannique» et en discutèrent avec eux. Ils exposèrent longuement, s'appuyant sur un nombre considérable de données statistiques, la situation de la pêche sur la côte du Pacifique. La *Fishermen's Union of British Columbia* n'est pas le seul organisme au Canada qui manifeste de l'intérêt pour l'avenir de nos pêcheries; il existe un autre organisme. J'ai ici un ou deux documents émanant de cet organisme, qui se nomme le Conseil canadien des Pêcheries. Les vues de ce conseil et celles de la *Fishermen's Union* ne concordent pas nécessairement toujours à tous égards, mais dans certains secteurs importants, elles se rapprochent sensiblement.

Au moins pour aujourd'hui, je vais tenter de m'en tenir à la question de nos pêcheries par rapport aux mesures prises par le gouvernement à l'égard surtout de nos eaux extérieures et pour conserver au Canada son statut de pays où l'on se livre à la pêche. Dans son bulletin de janvier 1966, le Conseil canadien de la pêche déclare notamment:

Voici à peu près ce que cette industrie espérait pouvoir lire quelque part dans le discours du trône prononcé le 18 janvier, lors de l'inauguration de la 27^e législature: «Mon gouvernement recommandera au Parlement de nouvelles mesures destinées à appliquer le bill S-17, concernant la mer territoriale et les zones de pêche du Canada, que le Parlement a adopté en 1964. Notre objectif devrait consister à protéger, sans retard indu, les pêcheries du Canada au profit des pêcheurs canadiens.

Évoquant les mesures qu'aurait dû annoncer le discours du trône, le Conseil ajoutait:

«Mon gouvernement proposera notamment un programme complet en vue d'une plus grande mise en valeur de nos pêcheries de saumon du littoral du Pacifique».

Eh bien, monsieur le président, le mémoire de la *Fishermen's Union* en avait long à dire sur ce qui arrive aux ressources des pêches sur le littoral du Pacifique, particulièrement sur la situation attribuable à la Commission

internationale des pêcheries du Pacifique-Nord, à ses travaux et à l'état des négociations relatives à ce traité. Il signale que la pêche au saumon en pleine mer n'existait pas avant 1952 et n'a commencé qu'avec la signature du Traité du Pacifique nord entre le Canada, le Japon et les États-Unis d'Amérique. Il signale, en outre, que depuis ce temps, les prises sont passées de 11.1 millions de livres en 1951 à un sommet de 438.4 millions de livres en 1958. C'est la quantité de poisson qu'ont capturée les Japonais au milieu du Pacifique. Depuis lors, cette quantité diminue peu à peu par suite d'un appauvrissement général des ressources en saumon des côtes de l'Asie et de l'Amérique du Nord.

Le mémoire signale que M. W. Royce, directeur du *Fisheries Research Institute*, rattaché au Collège des pêcheries, de l'Université de Washington, dans un discours prononcé à Seattle, le 17 mars 1964, décrivait cette dilapidation des ressources en saumon du Pacifique nord comme une «pêche intense, ininterrompue, gaspilleuse, qui se fait par des méthodes qui n'accordent presque aucune protection aux montaisons faibles».

Monsieur le président, je tiens seulement à dire brièvement où en sont les choses à l'heure qu'il est. Je vais relever un passage de la déclaration émise à l'issue de la douzième réunion annuelle de la Commission, à Seattle, le 12 novembre dernier:

On a débattu la question de la pêche haute rière du saumon dans la région de l'entremêlement des espèces asiatiques et nord-américaines à l'ouest du 175° de longitude ouest. Aucun accord n'est intervenu au sujet de ce problème.

Monsieur le président, le gouvernement canadien semble se soucier très peu de cet état de choses et y porter très peu d'intérêt. Nous avons un secrétaire d'État aux Affaires extérieures au Canada. Il s'intéresse évidemment à une foule de questions. De temps à autre, il fait d'assez longues déclarations sur des questions comme le Vietnam et l'avenir de nos relations avec les Nations Unies.

Avant que le ministre quitte la Chambre pour un rendez-vous très important, sans aucun doute, j'aimerais—s'il ne trouve ni le temps ni la force de traiter d'autres secteurs des problèmes nationaux de grande importance où se jouent l'avenir de ce pays et son bien-être—lui proposer de faire comprendre au premier ministre qu'il lui faut un ministre associé comme il y en a au ministère de la Défense nationale. Alors peut-être que quelques-uns de ces problèmes recevront un peu d'attention. Il existe un autre aspect de nos affaires internationales dont je veux parler, je voudrais signaler, au sujet de la zone de